

# C'EST LE BON MOMENT D'EN SAVOIR PLUS AVEC CESI



Téléchargeable gratuitement depuis novembre 2019, l'application « **Mon compte formation** » permet à tout actif de consulter rapidement ses droits acquis dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation) et les **parcours de formation** qui lui sont accessibles. En 2020, alors que ce nouveau système, géré désormais par la Caisse des Dépôts et des consignations, se met en ordre de marche, la crise de la Covid-19 vient bouleverser l'activité des entreprises. Dans ce contexte, **quels sont les impacts sur la mise en œuvre du CPF ?**

**CPF**  
600 000 DOSSIERS de formation validés depuis le lancement de l'appli

## LES IMPACTS

### AVANT LE CONFINEMENT :

- 1 000 000** de téléchargements de l'application mobile à mi-février
- 211 000** dossiers de formation validés pour 160 000 personnes
- 1/3** d'entre eux avaient déjà démarré leur parcours de formation
- 50%** de ces bénéficiaires sont « employés » et 15 % qualifiés « ouvriers »

Avec un engagement financier de **158 millions d'euros** en faveur de la formation, la volonté des pouvoirs publics de démocratiser le dispositif aux personnes les moins qualifiées semblait se concrétiser.

### PENDANT

Transformation des modalités pédagogiques.

PRESENTIEL → DISTANCIEL

### MAINTENANT

Des parcours de formation optimisés.

ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIE OUTILS

## LA RENTRÉE 2020 : ACTUALITÉS ET NOUVELLES DISPOSITIONS



### QUELLES DÉMARCHES POUR L'ENTREPRISE ?

- 1 RDV sur net-entreprise
- 2 Réception du numéro d'habilitation
- 3 Accès au portail « financeur »

### ET DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE...

D'ici fin 2020, le portail « financeur » s'ouvrira à l'ensemble des financeurs potentiels du CPF tels que définis par la loi : État, Régions, Pôle Emploi, AGEFIPH entre autres... L'État pourra abonder certaines formations. Les salariés ou demandeurs d'emploi et les entreprises pourront alors identifier les parcours faisant l'objet d'un soutien financier de la part des pouvoirs publics.

Le capital de DIF (Droit Individuel à la Formation) de tout collaborateur SERA PERDU s'il n'a pas été déclaré sur le compte personnel de formation de chaque salarié.

APRÈS LE 30 JUIN 2021

## LES 4 DOTATIONS DES ENTREPRISES

### FINANCEMENT PAR L'ENTREPRISE DES COMPTES DES COLLABORATEURS :

- Soit pour verser une **dotation de manière volontaire ou contrainte**, sans lien direct avec un projet de formation
- Soit pour compléter les droits d'un usager en vue de financer une formation ciblée, uniquement avec l'accord de celui-ci lorsque ses droits ne couvrent pas le coût de la formation.

**1 DOTATION VOLONTAIRE**

Abondement par l'employeur, au cas par cas, du CPF du collaborateur, que ce dernier ait un projet de formation ou non.

**2 DOTATION DROIT SUPPLÉMENTAIRE**

Versement possible chaque année d'une somme déterminée par accord d'entreprise, pour une catégorie d'individus définie.

**3 DOTATION DROITS CORRECTIFS**

Dans le cadre du calendrier légal des entretiens professionnels et du bilan d'étape, une somme de 3 000 € sera versée au salarié concerné.

**4 DOTATION POUR SALARIÉS LICENCIÉS**

Suite à un licenciement pour refus de modification du contrat de travail résultant d'un accord de performance collective (rémunération, durée du travail, etc.), une somme de 3 000 € sera versée au salarié concerné.

## LE CPF : NOUVEL OBJET DE DIALOGUE SOCIAL DANS L'ENTREPRISE, dans une logique d'intérêt partagé et de co-construction de parcours entre l'employeur et ses collaborateurs ?

La rentrée 2020 peut être « un moment opportun pour négocier et adopter un accord d'entreprise, de gestion directe du CPF ».

Pour mettre en œuvre cet accord, une entreprise peut négocier avec son ou ses délégués syndicaux, avec les élus au comité économique et social, ou avec un salarié mandaté par une organisation syndicale extérieure.

L'accord doit indiquer :



La négociation d'un accord d'entreprise permet à la politique CPF de l'entreprise d'être plus claire et plus lisible dans ses salariés. Elle permet également de mieux impliquer les partenaires sociaux dans la définition des parcours.

Dans le cadre du plan de développement des compétences, les équipes CESI peuvent, grâce à leurs expertises, accompagner la recherche de financements, l'ingénierie pédagogique et la construction de parcours de formation cohérents et adaptés.

Présent sur 25 campus en France, CESI déploie ses formations sur le territoire, ou directement dans les locaux des entreprises, selon les besoins et les objectifs pédagogiques des compétences recherchées.

C'EST LE BON MOMENT D'EN SAVOIR PLUS AVEC CESI